

**SESSION / De nombreux débats ont animé la session de la Chambre d'agriculture à Mons. La délicate question de l'eau s'est une nouvelle fois imposée.**

## La question de l'eau dans le débat

**P**armi les nombreux sujets d'actualité mis en débat lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture, celui relatif à l'eau. Une nouvelle fois ! Plus particulièrement l'affaire « des dégradations par un collectif de 2 000 opposants anti-irrigation, d'un ouvrage de stockage d'eau en Charente (...) Ces faits n'augurent rien de bon alors, pourtant, que l'État avait donné son feu vert à cette construction après un long processus de concertation », a lancé Bernard Malabirade, le président de la Chambre.

« Cette destruction procure chez nous un écœurement, a réagi Christian Cardona, au nom de la FDSEA. L'État doit prendre des mesures, on ne peut supporter la destruction d'outils de production par des pseudo défenseurs de l'environnement. » Même colère chez Bernard Lannes (Coordination rurale) qui dénonce « des actes initiés par la Confédération paysanne. » Alain de Scoraille n'a pas manqué de rappeler « la désespérance des agriculteurs face à ce type d'attaque. »

De son côté, Michel Baylac a dénoncé le fait que « l'on ne considère pas les agriculteurs comme des citoyens. Ce n'est pourtant pas la faute

des paysans s'il ne coule plus d'eau dans la Garonne ». Et de rappeler la situation préoccupante pour les habitants de la ville de Toulouse alors que le projet de Charles est toujours endormi. Pour Xavier Brunetière, le préfet du Gers, présent à la session, « la question de l'eau n'est pas seulement un sujet d'agriculteur ». Le représentant de l'État a ajouté que « le gouvernement a condamné sans réserve les actes de vandalisme » commis en Charente.

De nombreux autres sujets d'actualité ont été évoqués à Mons par le président Malabirade, comme l'important soutien obtenu par les viticulteurs victimes du gel du printemps, les aides apportées aux victimes de l'influenza aviaire ou encore le projet « de reconversion en intégralité du site de Danone à Villecomtal ». « Nous déplorons fortement le sacrifice infligé à la production de lait de vache », a dit Bernard Malabirade.

Satisfaction en revanche sur le dossier de revalorisation des retraites agricoles qui concerne 3 600 bénéficiaires dans le Gers. Rémi Fourcade a « salué le travail de l'ensemble des syndicats de retraités qui se sont battus pour l'obtention d'une revalorisation à hauteur



De gauche à droite : Emmanuel Lecomte, Bernard Malabirade, Xavier Vant et Jean-Pierre Cot.

de 85 % du SMIC. Même si cela arrive après plusieurs années de gel des retraites. »

Le président a par ailleurs salué la bonne évolution du projet de Parc naturel régional de l'Astarac avant de pointer un certain « agacement » au sujet de la révision du Plan national et du Plan régional d'action de la directive nitrates. Il en appelle à la vigilance « durant la

phase de concertation », alors que Christian Cardona dénonce des directives qui « ne tiennent pas compte de nos spécificités » et « du bon sens paysan ».

Enfin, Bernard Malabirade s'est félicité de la signature du contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et les Chambres d'agriculture. « J'y vois une vision partagée

sur la place et le rôle de nos Chambres, une confiance réciproque. C'est un engagement fort de l'État vis à vis des Chambres, nous serons au rendez-vous. »

Le préfet du Gers, sur ce sujet, a lui aussi insisté sur le signe de confiance de l'État, avant de conclure, « nous serons à la hauteur de cette confiance dans le Gers. »

## Création des comités territoriaux

**L**a nouvelle organisation des services de la Chambre d'agriculture est désormais bien en place avec la création des trois agences territoriales, Armagnac-Adour, Auch-Astarac et Portes de Gascogne. Chacune s'est dotée d'une équipe pluridisciplinaire de conseillers avec une volonté de renforcer la proximité avec le territoire et les agriculteurs.

Tout cela découle du projet stratégique voté par les élus de la Chambre d'agriculture lors de la session de juin 2019. Il ont voulu que la Chambre d'agriculture invente une nouvelle proximité, en personnalisant sa relation avec les agriculteurs et les agri-

cultrices grâce aux nouvelles technologies, en favorisant la mise en réseau des entreprises et des compétences, et en saisissant les opportunités de renforcement de sa présence permanente au cœur des territoires.

Mais pour finaliser cette organisation, il manquait à conforter la gouvernance professionnelle des agences.

C'est chose faite avec la création des comités territoriaux, nouvelle instance consulaire qui sera composée des élus de chaque territoire et des équipes administratives. Ils auront pour rôle l'écoute et la remontée des besoins du terrain, le repérage de l'innovation, et l'accompagnement

des initiatives locales, l'appui à la définition d'une offre de service adaptée aux spécificités du territoire.

Lors de la session, les élus se sont réunis en atelier pour identifier les axes prioritaires d'intervention des services de la Chambre sur leur territoire. Un premier exercice qui a mis tout le monde en appétit sur des thèmes variés que l'information réglementaires : la PAC et l'eau sur Auch-Astarac, le développement des ENR, les circuits de proximité, l'emploi sur Armagnac-Adour, l'adaptation au changement climatique, la transmission, les filières traditionnelles et l'agrotourisme sur Portes de Gascogne.

## Vote à l'unanimité

Quatre motions ont été votées à l'unanimité lors de cette session.

La FDSEA et les JA ont proposé au vote deux motions. La première, en lien avec l'actualité économique, alerte sur les conséquences de la crise sanitaire sur la disponibilité de certains matériels. Les agriculteurs bénéficiaires des dispositifs d'aides aux investissements sont ainsi mis en difficulté pour respecter les délais de réalisation des investissements. Les syndicats demandent donc un allongement de ceux-ci mais aussi un versement accéléré des aides pour soutenir des trésoreries fragilisées.

La deuxième motion portait sur la définition réglementaire des cours d'eau. Il y a un souhait d'harmonisation départemental, que l'on parle de réglementation Loi sur l'eau ou de ZNT phytosanitaire par exemple, voire de directive nitrates. Une seule cartographie de référence est demandée par la FDSEA et les JA. En lien également avec la thématique de l'eau, l'APCA proposait le vote d'une délibération que relayait C. Cardona, condamnant fermement les infractions commises récemment sur des plans d'eau de Charente Maritime et des Deux-Sèvres. Dans l'actualité, la révision des Programmes d'action directive nitrates a donné lieu également à une motion lue par Alain de Scoraille et demandant en particulier le maintien du taux d'argile à 25 % pour l'application des dérogations à l'implantation des couverts.